

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de
SOULLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 13 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 5 avril 2023
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 h 00, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - M. CHOUIN J-F - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - M. LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mme ROUSSET C.

Absents : Mme BERTAUD M.F. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. TESSIER P. qui a donné pouvoir à M. M. CHOUIN J-F - Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K. - Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. LEROY D. - M. BERTHOMÉ F. - Mme ROUXEL M.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2023.39 – Convention entre ESNOV et la commune de Soullans

Monsieur le Maire présente l'offre de service d'ESNOV Chantiers (Nature et Environnement), 8 rue de la Poctière 85300 Challans, qui propose d'effectuer le désherbage sélectif des voiries du bourg, avec enlèvement des déchets :

- Les semaines 15 et 16 : 7 jours d'intervention
- Semaine 22 : 2 jours d'intervention
- Semaine 28 : 4 jours d'intervention
- Semaine 40 : 4 jours d'intervention

Soit un total de 17 jours d'intervention.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité fait appel à cet organisme d'insertion depuis plusieurs années. Il est proposé une convention pour une prestation de 17 jours. Le coût global s'élève à 11 220 euros (onze mille deux cent vingt euros) (660,00 €/jours x 17 jours).

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention à intervenir avec ESNOV,
- DE DIRE que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget principal,

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 20 AVR. 2023

ID : 085-218502847-20230413-DEL2023_39-DE

S²LOW

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE :

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

